



# Note d'information

## Indice GRA – Index GR



**L'indice GRA est rebasé**

**L'indice GR est refondu et devient l'index GR**

Dans le cadre de la révision de ses indices, le service économique et statistique de l'UNICEM a procédé à la refonte de son indice GR et au rebasage de son indice GRA.

### **Indice GRA**

L'indice GRA, indice du coût de production des granulats, traditionnellement utilisé pour les indexations de contrats de foretage, reste inchangé mais sa prochaine publication donne lieu à un changement de base (nouvelle base : 100 en janvier 2015).

Sa formule se décompose toujours en trois parties :

**13 % Foncier + 17 % Terrassement + 70 % Elaboration** (Total 100%)

La composante **Elaboration** se décomposant en :

**29 % salaires + 8 % matériel + 43 % fournitures + 20 % services** (Total 100%)

La série base 2006 et la série base 2015 sont reliées par un coefficient de raccordement dont la valeur est : **1,203**

La conversion de la série base 2015 en série base 2006, s'opère de la façon suivante :

***Série base 2006 = (série base 2015) X (coefficient de raccordement)***

La conversion de la série base 2006 en série base 2015 :

***Série base 2015 = (série base 2006) / (coefficient de raccordement)***

16 bis, Boulevard Jean-Jaurès – 92110 CLICHY

Tél. 01 44 01 47 40 - [www.unicem.fr](http://www.unicem.fr) -  
N° SIRET 784717043 00383 - CODE APE 9411Z

UNION NATIONALE DES INDUSTRIES DE CARRIERES ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

### **Index GR (nouvel index)**

Moins utilisé que l'indice GRA, l'indice GR (dont la dernière valeur calculée est celle de décembre 2020) proposait pourtant une formule incluant tous types de granulats (alluvionnaires, calcaires et éruptifs) et une structure de coûts plus fine au niveau des composantes énergétiques.

Dans un contexte où les évolutions des prix de l'énergie sont parfois très sensibles, des analyses et travaux menés auprès des professionnels ont permis d'affiner la contribution respective des différents postes de coûts de production de granulats de roches meubles et massives.

L'indice GR a donc été refondu pour donner naissance à **l'index GR**. Basé en 2015 ce nouvel index, qui peut être utilisé dans les indexations de contrats de fourniture de matériaux, se décompose ainsi :

**6,5 % Foncier + 18 % Terrassement + 75,5 % Elaboration** (Total 100%)

La composante **Elaboration** se décomposant en :

**34 % salaires + 33 % matériel + 13 % énergie (électricité et gazole) + 20 % services** (Total 100%)

La série de l'indice GR est donc désormais arrêtée. L'indice GR peut être remplacé par le nouvel index GR en utilisant le coefficient de raccordement suivant : **2,107**.